

Au Conseil communal
de la Commune de Servion

Servion, le 18 juin 2024

Rapport de la Commission de gestion sur les préavis n° 04-2024 compte 2023 et gestion 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, la Commission de gestion composée de Mme Corinne Mérat, MM. Jean-Claude Chamorel et Farhat Rais s'est réunie le 31 mai 2024 afin d'étudier et de rapporter sur le préavis 04-2024 (rapport de gestion et comptes 2023). La Commission a par ailleurs rencontré la Municipalité le 6 juin et effectué une visite sur le terrain avec la Municipalité en date du 10 juin 2024.

La Commission a passé en revue le rapport de gestion et les comptes 2023 de la Commune de Servion. Nous nous sommes appuyé-e-s sur le rapport de vérification des comptes établi par la Fiduciaire Fidinter SA ainsi que sur l'analyse financière rédigée par l'expert M. Jean-Michel Brandt.

Nous relevons ici un certain nombre d'éléments essentiels :

- La santé financière de la Commune est éclatante. Une gestion défensive au quotidien, ainsi que des dépenses lissées sur plusieurs années (routes, par ex.), un bas niveau d'investissement, expliquent ces excellents résultats et devraient pousser la Municipalité à plus d'audace dans ses investissements ou au niveau de ses dépenses courantes. Dans ce contexte positif, le niveau d'imposition pourrait lui aussi être discuté. Bien entendu, les perspectives pluriannuelles doivent aussi être prise en compte dans ces réflexions.
- Le résultat financier de l'année 2023 est excellent et génère un excédent de recette de Fr. 183'185,46 par rapport à un budget équilibré.
- La marge d'autofinancement (MA) est de Fr. 1'147'552.-, bien que confortable, elle s'avère plus basse que celle de 2022 (Fr. 1'759'953.-). A rappeler que la moyenne des 10 dernières années était de 1'709'544. Toutefois les ratios financiers sont bons et confirment la situation très saine de notre commune. Cette marge, excellente, a permis de financer l'ensemble des investissements (14% par la marge d'autofinancement et 86% par des subventions) ainsi que

de réduire une partie de la dette (-558'196. -). De ce fait, le niveau des intérêts passifs a été diminué de 9.06%.

- L'endettement total par habitant est s'élève à Fr. 2'413.- au 31.12.2023 et à diminué de Fr. 288.- par rapport à fin 2022. Quant à l'endettement net par habitant, à diminué de Fr. 506.-, passant de Fr. 833. - fin 2022 à Fr. 327. -, ce qui est un indicateur excellent.
- Des amortissements supplémentaires administratifs et financiers ont été comptabilisés pour Fr. 1'936'114,75 et un fond de réserve de Fr. 500'000,-- a été créé pour préfinancer les travaux de rénovation du bâtiment dit la « Ferme »
- Les emprunts s'élèvent à Fr. 4'372'295.—au 31.12.2023, soit une diminution de Fr. 549'420-- par rapport en 2022.

Lors de la réunion avec la Municipalité le 6 juin 2024 en présence de M. Jérôme Oberson, syndic, accompagné de Mme Patricia Dutoit, boursière communale, nous avons eu un échange constructif et de qualité.

Les questions posées sont listées ci-après, avec les réponses (*en italique*) qui nous ont été apportées et les éventuelles recommandations émises par la commission.

A. RAPPORT DE GESTION 2023

De manière générale, la Commission de gestion recommande à la Municipalité de procéder à une refonte en profondeur du rapport de gestion afin de lui apporter une meilleure cohérence et lisibilité. Ce document est en effet un outil de pilotage et de communication important concernant l'action municipale au cours de l'année et dans la perspective de l'entier de la législature.

Par ailleurs, projet majeur de la législature, le Plan énergie et climat communal (PECC) initié en 2023 et opérationnalisé dès 2024 sera examiné par la Commission de gestion dès l'an prochain.

1. Préavis municipal 01-2023

Octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de localité de les Cullayes, le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux claires.

Lors de la séance du Conseil du 20 février 2023, le préavis 01-2023 a été refusé. La Commission des routes a recommandé l'établissement d'un plan directeur des routes afin de planifier et organiser les travaux nécessaires au cours des prochaines années.

Question :

Ce plan directeur a-t-il été établi ?

Réponse :

La Municipalité a reçu un rapport de l'état actuel des routes d'Infralab (présenté par ailleurs au Conseil communal le 01.12.2023, mais n'a pas rédigé de plan précis des objectifs et des travaux à réaliser ces prochaines années tel que recommandé par la Commission des routes.

Recommandation de la Commission de gestion : La Municipalité devrait disposer rapidement d'un outil prospectif sur cette thématique, représentant une part importante des dépenses.

2. Préavis municipal n° 03-2023 – Partie 2 : Rapport de gestion 2022

Lors de la séance du 26 juin 2023, la Commission de gestion a suggéré à la Municipalité :

« Dans le but de valoriser les travaux au quotidien de la Municipalité, de ses collaboratrices et collaborateurs, la Commission lui recommande d'améliorer sa communication, en particulier à destination de la population. »

Question :

Cette recommandation a-t-elle été prise en considération ? Si oui, comment cela se traduit-il ?

Réponse :

La Municipalité confirme son intention de mettre une application au service de la population afin de mieux pouvoir communiquer sur les informations importantes, telles les coupures d'eau ou autre événements

Plus d'informations sont également publiées. Par exemple, une communication sur le PECC a été faite dans le journal le Courrier.

La Municipalité travaille également sur la refonte du site internet, et dès que celui-ci sera disponible plus de newsletters seront publiées.

Recommandation de la Commission de gestion : La Commission salue les intentions de la Municipalité et soutient l'idée d'une réflexion globale (les contenus, la forme et les outils) sur la communication, maillon essentiel de la conduite communale.

3. Préavis municipal 04-2023

Demande de crédit pour l'entretien de l'étang du Parimbot, le remplacement de son exutoire et l'établissement d'un plan de gestion pour les 10 prochaines années.

Lors de la séance du Conseil communal de juin 2023, il a été suggéré par la Commission ad hoc de :

- « Communiquer sur ce projet auprès des habitant·e·s de Servion. En particulier, il sera utile de placer des panneaux didactiques lorsque le cheminement des lieux sera connu
- Considérer que les futurs cheminements puissent être des passerelles surélevées afin de minimiser l'impact sur la flore et la faune, tout en facilitant l'accès aux visiteurs

- Former les collaborateurs·trices de la voirie à l'entretien de l'étang, notamment en ce qui concerne la fauche des roseaux-
- Persévérer dans la prise de contact avec des organisations ou fondations susceptibles d'apporter des aides financières ou consultatives gratuites (ProNatura, Fondation Bataillard, etc.) »

Question :

Ces recommandations ont-elles été retenues ?

Réponse :

Des panneaux didactiques seront posés courant 2024, et une étude sur un futur cheminement est également prévue pour cette année

La formation des employés est prévue par l'entreprise Maibach pour la prochaine coupe. Actuellement, suite aux travaux d'entretien, rien n'est à entreprendre par la voirie.

Pour l'instant la Municipalité n'a pas pris contact avec des organisations ou des fondations, cependant elle a demandé à l'entreprise Leuba une étude sur l'état de la biodiversité sur ensemble du territoire communal. Cette étude permettra d'avoir une vision globale et permettra de savoir quelles actions mettre en place.

4. Préavis municipal n° 06-2023

Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 61 900 ttc pour l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour la voirie.

Ce préavis a été approuvé lors de la séance du Conseil du 30 octobre 2023.

Question :

Quels sont les premiers retours sur le nouveau véhicule ? D'autres véhicules du même type (électrique) sont-ils prévus ?

Réponse :

La Municipalité a procédé à un sondage auprès des employés communaux et il en ressort que le véhicule correspond totalement aux attentes pour les tâches qui leur sont confiées.

La possibilité d'acheter un deuxième véhicule pour le village de Les Cullayes est à l'étude, peut-être en 2025.

5. Commission Seniors

Une commission seniors a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2023.

Question :

Y'a-t-il un mandat défini ?

Réponse :

Il n'y pas de mandat défini pour l'instant.

Recommandation de la Commission de gestion : la Commission seniors, comme toute commission « extraordinaire » devrait disposer d'un mandat et de moyens définis.

6. Arbres remarquables

Lors de la séance du 1er décembre 2023, la Municipalité a annoncé que durant 2024 un inventaire des arbres remarquables sur le territoire de la commune.

Question :

Avons-nous plus de précision quant à la définition « d'arbre remarquable » et sur l'avancement de ce projet ?

Réponse :

Le recensement des arbres remarquables sur la commune est terminé, L'entreprise Leuba a rendu son retour sur leur travail le 4 juin. 14 arbres remarquables ont été recensés sur le territoire de la commune.

Les points retenus pour estimer si un arbre est remarquable sont nombreux. Il y a notamment l'essence de l'arbre (seulement l'arbre indigène) le diamètre et sa circonférence, son âge, l'état de sa couronne, son intérêt écologique et paysager, son appartenance à un ensemble de plantes, l'intérêt socio-économique et dans quel écosystème il se trouve, et un dernier point l'intérêt historique.

Ensuite il y a deux niveaux d'importance soit communale ou cantonale, les arbres que nous avons sur notre commune doivent encore être validés par le canton, ce qui a toute son importance afin de pouvoir notamment recevoir des subventions pour leur entretien. Par ailleurs, nous ne connaissons pas tous les critères cantonaux. Vu le nombre important d'arbres retenus sur le plan cantonal, cela donnera probablement lieu à une sélection.

7. Abattage d'arbres

Question :

Durant l'année 2023, combien de demandes d'abattage d'arbre(s) ont été faites auprès de la Municipalité ?

Réponse : 12

Question :

La Municipalité a-t-elle bien vérifié si le remplacement des abattages d'arbres acceptés en 2022 a bien été effectué ?

Réponse :

Lors d'une demande de permis de construire il est obligatoire de signaler les arbres à abattre et ceux à replanter. La Municipalité procède au contrôle de la plantation lors de la remise du permis d'utiliser. Lors d'un abattage, les propriétaires disposent d'un délai d'un an pour la compensation. Les contrôles sont effectués sur information du propriétaire, les dossiers sont repris deux fois par année par le bureau technique.

8. Patrimoine arboré

Il est écrit dans le rapport :

“Nous vous rappelons que le patrimoine arboré est conservé, exception faite pour les haies monospécifiques (thuyas/photinia/laurelles) ou non indigènes. Une demande d’arrachage doit également être faite auprès de la Municipalité ?”

Question:

Ce paragraphe n’est pas très clair, qu’est-ce que cela signifie exactement?

Réponse :

La Municipalité est toujours en attente du règlement cantonal pour la problématique des haies monospécifiques. Pour le moment il y a seulement les haies de laurelles qui sont interdites sur le plan cantonal, nous espérons qu’avec le nouveau règlement les essences interdites soient spécifiées.

Une haie vive fait partie d’un patrimoine arboré, et comme telle, elle est à protéger. Une demande d’abattage ne sera dès lors acceptée qu’après dérogation selon l’article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysagé. Pour le remplacement de haies monospécifiques, la Municipalité exige que les propriétaires l’informent des travaux afin de pouvoir les orienter sur les différentes essences existantes pouvant être plantées (haies vives par exemple).

Recommandation de la Commission de gestion : Dès que le règlement d’application de la Loi LPRNP sera publié, il serait bon que la Municipalité fasse une communication détaillée sur ce thème.

9. Formation du personnel

Il est mentionné dans le rapport de gestion que quasiment tous les services ont suivis des formations en 2023.

Question :

Est-il possible d’avoir la liste de ces formations ainsi que le personnel concerné ?

Réponse :

En 2023 les formations suivantes ont été suivies par divers membres de la Municipalité et de l’administration

UCV	Muni/Péréquation financières, JOB
UCV	Muni/Les bases du pilotage communal, YDE
UCV	Muni/Compte des investissements, JOB
AVSM	Greffe/Formation continue 1/2 journée, LOB/CCH
DGE, Bilan épuration vaudoise 2022	Voirie/Journée technique Step 12.05.2023, JPA, RCH, RCH
Contentieux.ch	Bourse/Séminaire droit des poursuites et faillites, CMA
AVSM	Greffe/Formation continue AG annuelle CCH

Centre formation routière Savigny	Voirie/Cours Elingage 09.11.2023 Voirie CFE/CAL/FRA
Centre formation routière Savigny	Voirie/Cours Elingage 11.12.2023 RCH/JPA
Ofisa	Bourse/CH/Formation s/nouveaux programmes Abacus/Innosolv préavis 2022/06
AG boursiers du district	Bourse/Formation continue et échanges sur tout problème lié aux finances PDU

10. Bâtiments communaux – « La Retraite »

En 2022 des panneaux photovoltaïques ont été posés sur le bâtiment de la Retraite suite à l'acceptation du préavis 02-2022.

Question :

Pourquoi ces panneaux ne seront mis en service que durant l'année 2024 ?

Réponse :

Agema a pris du retard dans la livraison des panneaux, et en outre les câbles sont trop étroits pour recevoir la puissance produite par ces panneaux.

La Municipalité dépend donc de la Romande Energie quant au changement de ces câbles. Le coût de ces derniers seront pris en charge par la Romande Energie.

11. Eclairage public

Les graphiques représentant les heures et les pourcentages de la luminosité ne sont pas très clairs.

1. Pour le tableau "passages piétons", est-ce que cela signifie que nous avons 80% de luminosité pendant toute la nuit ?

Réponse :

La Municipalité confirme que la luminosité de l'éclairage auprès des passages piétons est de 80% de l'enclenchement à l'extinction.

2. Pour le tableau "Routes cantonales et communales", à partir de quelle heure l'abaissement de l'éclairage commence-t-il exactement ?
Il semblerait que vers 23h30 il soit encore abaissé, mais de combien exactement et jusqu'à quelle heure ?

Réponse :

Lors de l'enclenchement il y a une puissance de 70% jusqu'à 22h00, ensuite de 10% jusqu'à 06h00, et à nouveau 70% jusqu'à l'extinction.

12. Cimetières

Quel est la nature des travaux en cours au cimetière de Servion (pose de blocs de béton) ? Est-ce en rapport avec le préavis 07-2023 ?

Réponse :

En effet ces travaux sont liés au préavis 07-2023, et il s'agit du renforcement du talus.

13. Parcs – espaces verts –place de jeux et décorations

Il est mentionné que la commune n'utilise plus de produits contenant du glyphosate.

Recommandation de la Commission de gestion : Comme demandé l'année dernière, pourriez-vous modifier dans le futur cette phrase afin de confirmer que la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires de synthèse. En effet, il n'y a pas que le glyphosate qui pose un problème pour la biodiversité.

14. Service de la population

Remarque : Il est indiqué 6 mariages et 0 PACS. Le PACS signifie « pacte civil de solidarité » et c'est une appellation française et non suisse.

A noter qu'en Suisse, le partenariat enregistré n'a plus cours depuis le 1^{er} juillet 2022. En effet depuis cette date, il est remplacé par le mariage pour toutes et tous.

B. COMPTES 2023

Centre sportif de Malley (1700.3563.01)

Il semblerait que le centre de Malley soit maintenant en mains privées. Serait-il donc possible d'envisager de revoir le contrat de participation ?

Le montant annuel est assez élevé et augmente chaque année. Il y a régulièrement des remarques sur cette subvention qui pourrait servir, par exemple aux jeunes de la région.

Réponse:

La Municipalité va relire les conditions du contrat qui relie la commune avec le centre sportif, mais il semble qu'il ne soit pas possible de le rompre.

Entretien et maintenance matériel et logiciels (1900.3151.01)

Pourriez-vous nous expliquer ce que couvre le montant de 45'323.65 ?

Réponse :

Le coût des licences informatiques pèse particulièrement sur ce poste.

En 2023, la logique d'imputation comptable a été modifiée (les prestations Ofisa en lien avec la maintenance et l'entretien des logiciels/matériels ne sont plus comptabilisées dans le 1900.3185.00 Honoraires et prestations de service, contrairement à 2022.

En 2022, la certification label cybersafe a obligé à la mise en place de nouveaux processus dont les coûts n'était pas encore connus lors de l'établissement du budget 2023.

Globalement, le budget 2023 du service informatique 1900, resté proche du budget 2022, était sous-estimé et a été dépassé. En revanche, les charges diminuent de 10'000.- et les revenus augmentent de 5'000.- par rapport aux comptes 2022. Le budget 2024 a été adapté en conséquence

3. VISITES SUR SITES (Rédaction par M. J.-C. Chamorel)

Le lundi 10 juin nous avons procédé à la visite annuelle de la commission de gestion en compagnie de notre syndic Mr. Jérôme Oberson.

Nous avons pu constater les efforts que fait la Municipalité en relation avec notre environnement et l'aménagement de bancs publiques, de fontaines fleuries et décorations de nos ronds-points routier. Aménagements réalisés par nos employés communaux qui trouvent la matière première dans notre déchetterie pour la réalisation de toutes ces décorations.

Suite a l'acceptation du préavis n° 07-2023 sur les cimetières, nous avons constaté que les travaux sont en voie d'achèvement et conforme aux plans établis. Le talus bordant le cimetière de Servion a été renforcé et stabilisé, il sera recouvert de prairie fleurie.

La visite à l'étang du Parimbo (préavis 04-2023) nous a montré que celui-ci était à nouveau accessible et nettoyé. Toutefois il serait judicieux d'aménager, dans la mesure du possible, un chemin sur le pourtour de l'étang afin de pouvoir en profiter en famille et de garder les pieds au sec.

Nous avons pu profiter, pour donner suite au préavis 06-2023, d'un petit tour avec le nouveau véhicule électrique de la voirie. Celui-ci s'avère indispensable aujourd'hui et il serait même souhaitable d'en acquérir un deuxième.

Le passage au matériel électrique sur accu simplifie le travail de notre personnel et diminue la pollution sonore.

Une visite sur le chantier de la RC 638 en traversée de Les Cullayes nous a permis de constater la difficulté de travailler pour l'entreprise adjudicataire sur une route où l'incivilité et le non-respect de la signalisation par certains usagers freine l'avancée des travaux. Lors de notre visite d'un quart d'heure, 5 véhicules non autorisés ont passé, un contrôle policier serait souhaitable.

Nous avons terminé notre visite par le traditionnel café offert par le syndic dans notre magnifique Zoo qui nous a laissé entrevoir les préparatifs de la fête du 50ème anniversaire de celui-ci.

4. CONSIDERATIONS FINALES

La Commission de gestion remercie M. Jérôme Oberson et Mme Patricia Dutoit pour les échanges constructifs, l'ouverture à la discussion et les réponses complètes apportées à nos questions.

La commission félicite la Municipalité de sa bonne gestion de l'administration de la Commune et de ses finances, ainsi que tout le personnel communal.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis 04-2024.

Corinne Mérat (rapporteuse)



Jean-Claude Chamorel



Farhat Rais

